Demande de changement de nom aux fins de mise en concordance du nom retenu à l'état civil français avec le nom inscrit à l'état civil étranger

(Article 61-3-1 du code civil)

Vous souhaitez porter le même nom à l'état civil français que celui inscrit sur votre acte de naissance étranger.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, dater et signer ce formulaire.

Votre demande doit être remise ou adressée à la mairie de votre lieu de naissance. Si vous êtes né à l'étranger et que votre acte est détenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, votre demande devra être transmise à l'adresse suivante : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Service central d'état civil Département exploitation 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09

Si vous disposez d'un certificat tenant lieu d'acte de naissance établi par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), votre demande devra être transmise à l'adresse suivante :

OFPRA 201 rue Carnot 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex

Votre identité :
□ Madame □ Monsieur
Votre nom de famille :
Votre/vos prénom(s):
Votre date de naissance (JJ/MM/AAAA): I I I I I I I I I I I
Votre lieu de naissance (commune, département, pays):
Votre/vos nationalité(s) :
Votre adresse:
Code postal I I I I Lieu-dit le cas échéant / Commune :
Pays :

					_								
Votre a	dresse	électro	nique	:					0	a).			
Votre n	uméro	de télé	phone	 : I	I I	I		I		_			I
			1					^_			^ <u> </u>		
lone e e :	dema.	ides						411				12 5 M	
A 1	l'étran	ger,	je		me		no	mm					
en conie	intég	rale en	origin		eccor	nna	oné	e de	. Tel	est	le	no	m retenu dans mon acte de naissance étranger ci- par un traducteur assermenté.
En Fr	ance,	mon		n	inscr	it		ns	mo			cte	de naissance est
Ie gollie	ita la	homoo					5 3	÷ «	1				
que celu	i porté	à l'ém	nent d anger	le m	on n	om	ma	ıque	dar	is m	on	ac	te de naissance français afin de porter le même
				crite	sur 1	on:	s fes	s act	tes d	e 1º	éta	ıt ci	vil français me concernant ou me désignant do
oins cop	oie inte	grale o	rigina	le à	ma d	em	and	e.					An initials the concentant of the designant do
¬													
J´aı u	n ou (les enfa	int(s) ä	igė(s	s) de	mo	ins	13 a	ns q	ui p	OT	te n	non nom. Je suis informé(e) que mon changemen
le l'acte	de nai	egaren	de mo	mo	CITIC:	IIIO	n ai	ı no	m de	mo	on	ou :	mes enfant(s). Je joins la copie intégrale, en orig
	CO Hui	BBalloo	de IIIo	д оц	ппс	CII	таш	.ə.					
] J'ai u	n ou d	es enfa	nts âg	é(s)	de 13	3 a1	ns a	u me	oins.	Je	sui	s ir	nformé(e) que mon changement de nom n'entrair
a modifi	cation	du noi	n de le	eur r	non (que	s'il	(s) <u>y</u>	y CO1	nser	ite((nt)	. Je joins la copie intégrale, en original, de leur
e naissa	nce air	nsi que	, le cas	éch	ıéant,	le	doc	ume	nt c	omp	юг	tan	t son ou leur consentement.
hangem	ent n	om n'e	st acti	uelle	emen	t e	n ci	ours	, gu	e ce	e s	oit	une telle demande et qu'aucune procédure devant un officier de l'état civil (mairie, serv lépublique.
Les pièc	es jou		otre di										
copie	intégra	ale, en	origina	al, d	e mo	n a	cte	de n	aiss	ance	e é	tab	lie à l'étranger, le cas échéant légalisé ou revêtu
apostille	et acc	ompag	né de s	sa tra	aduci	ion	ı fai	te pa	ar ur	ı tra	du	ctei	ir assermenté.
photoc	opie d	le ma p	ièce d'	ider	ıtité e	n	cour	s de	vali	dité	(0	u n	nes pièces d'identité en cas de plurinationalité).
」eventu visibles.	iellem	ent, un	certifi	icat	de c	out	um	e si	le n	om	dé	vo.	lu à l'étranger est composé de plusieurs vocab
7		ıt(s) aıı	chano	rem:	ent d	e n	om	datá	i(a)	at ci	iom	6(0) par mon ou mes enfants âgés de 13 ans ou p
compag	né(s) d	le la ph	otocor	oie d	le sa	011	de 1	elit 1	nièce	i d'i	ide	ntit) par mon ou mes entants ages de 13 ans ou p
													poux (ou de mon épouse).
copie i	ntégra	le, en	origina	ıl, d	e mo	n a	cte	de 1	naria	age	si	le i	mariage n'est pas dissous par divorce ou décès
n conjo		1											
copie il	ntegra. Acan d	ie, en o	riginal	i, de	l'act	e d	e na	issa	nce	de r	noi	n p	artenaire de PACS si le PACS n'est pas dissous p
copie i	ntégral	e, en o	Liginal Jau ICIIS	лц¢ (ou Iu Pact	ե Կ Ծ	Б Da ПС ()	18891	nce 4	(ru) de n	րա ԻՐ	ים ים	unilatérale ou conjointe). 1 mes enfant(s).
copie ii	ntégra	le, en o	riginal	, de I, de	l'ac	te d	le m	aria	ge d	le m	เดม	י טו ונט ו	mes emant(s). mes enfant(s), si le mariage n'est pas dissous p
orce ou	décès	d'un c	onjoint	t.									_
copie, e	n orig	inal, de	: l'acte	: de 1	recon	mai	issaı	nce	à l'é	garo	l d	e m	on ou mes enfant(s).

ATTESTATION	STIR	L'HONNEUR
MILLOIMIUM	DVIE	TO YEAR IT ITS OVE

Jesoussigné(e)	(Prénom(s),	Nom)	
Fait à	Le I <u>IIIII</u> I		
Signature			

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait:

¹⁾ d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

²⁾ de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère;

³⁾ de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.